[illegible] DES STEAMBOATS.
POUR COVINGTON et les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur [illegible] PUTNAM, capitaine J. W. [illegible] partira du bout du chemin de fer de la rive du lac Pontchartrain tous les lundis, mercredi et vendredi, après l'arrivée des chars de [illegible] heures et demie [illegible]. A son retour il partira de Covington tous les [illegible] et samedi à [illegible] heures du matin.

Le PUTNAM fera un voyage à Madisonville tous les samedi, en partant du bout du chemin de fer à 4 heures et demie de l'après-midi, après l'arrivée des chars. On dinera à bord. Le bateau reviendra le dimanche soir à temps pour que les passagers puissent prendre les chars de 6 heures qui reviennent en ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à
23 nov CHARLES DUFOUR, No. 11, Conti.

Paquebot du Bayou Sara et de Williamsport.—Le bateau à vapeur favori la BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, fera à l'avenir (jusqu'à nouvel ordre) des voyages jusqu'au Williamsport, en ne faisant ses trajets qu'une fois par semaine. Il partira de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanche matin, et du Bayou Sara, tous les mercredi après l'arrivée des chars du chemin à coulisses. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à P. A. CHAMPOMIER,
19 nov agent, 46½, rue de la Vieille Levée, près Conti

ARRANGEMENT D'HIVER

Paquebot pour la Balize et la Pointe à la Hache.—Le bateau à vapeur SULTAN, fin marcheur, capt. Joe Miller, partira pour la Balize tous les Samedis matin, à 10 heures précises, et repartira de la Balize le lendemain, et sera à la Nouvelle-Orléans, le lundi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Le même bateau partira tous les Mercredis à 10 heures A. M., et opérera son retour le jour suivant dans l'après midi.

Pour fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le wharf de la rue Conti, ou à
J. F. BERCIER & Co,
14 nov No. 54, Vieille Levée.

☞ Comme l'on a fait courir le bruit que le vapeur SULTAN ne doit pas continuer ses voyages pour la Balize, nous prévenons respectueusement nos amis et le public que ce bruit est entièrement dénué de fondement, car ces personnes qui l'ont affreté, ont l'intention de le faire naviguer comme paquebot régulier pendant toute la saison. J F BERCIER & Co, 28 nov

POUR PLAQUEMINES ET LA COTE

Le Vapeur JUDGE McLEAN, capitaine M. W. Hinckle, fera les voyages réguliers comme paquebot, deux fois par semaine, partant de la Nouvelle Orléans tous les mardis et vendredis, à 10 heures du matin, et de Plaquemines tous les mercredis et samedis, à 7 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à A. B. BEIN,
13 nov No. 1, Front Levee.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur ST. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les jeudis à 10 heures du matin. A son retour il quittera Thibodeauxville tous les dimanches et Donaldsonville tous les lundis. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
J. H. MORRISON & Co.

☞ Le St. Landry a été entièrement réparé et grandement amélioré. Sous le rapport de la marche, de la solidité et des aménagements, il ne le cède à aucun autre bateau faisant ces sortes de voyages. On aura un soin particulier au débarquement du fret et des passagers, tant sur le fleuve que sur le bayou. 13 nov—6m

POUR LA BALIZE.—2 fois par semaine.—Le paquebot à vapeur MUSIC, capt. T. Martin, réparé à neuf, et ayant de beaux emménagements, partira chaque dimanche à 10 heures du matin, arrivera à la Balize le même soir, repartira de la Balise le lundi à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle Orléans le mardi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.
Le même bateau partira de la ville le jeudi à 10 heures du matin, et sera de retour le vendredi après-midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers arriveront à la Balize le dimanche soir au lieu de n'y arriver que le lundi matin comme précédemment. Pour fret ou passage, s'adresser à A. LAROSE & Co.,
9 nov 71, Vieille Levée.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton Rouge tous les MERCREDI matin en partant de la Nlle Orléans le mercredi à 10 heures du matin, à son retour il quittera Baton Rouge le vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY,
1 nov—1an

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine St Clair Thomasson, partira pour les ports ci-dessus TOUS LES DIMANCHES à 10 heures précises et débarquera les passagers sur tous les points de la côte.

Les familles qui désireront se faire débarquer sur la côte basse peuvent compter sur toute l'attention du capitaine Thomasson. THEOD. SHUTE, agent
21 sept 41, Canal

POUR TAMPICO.—Le brick fin voilier et de première classe LEOPOLDO O'DONNELL, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
A. LAROSE & Co. 71, Vieille Levée

☞ Ce navire ne prend pas de fret que peu d'eau et est doublé et chevillé en cuivre. 25 nov—6

POUR TAMPICO.—Le brick fin voilier, doublé en cuivre, EMPRESARIO, capitaine Colle, a besoin de 300 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à
JOHN ALEXANDER,
28 nov 24, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot SALVADORA, capitaine Sabate ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance du fret ou pour passage, s'adresser à
24 nov W. H SIMMONS, 44 Poydras

POUR NEW-YORK.—(Ligne de l'Union) —Le navire paquebot fin marcheur, EDGAR, capitaine Chapter, partira cette semaine. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à J W STANTON & Co,
26 nov Encoignure Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque paquebot JANE E WILLIAMS, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF
26 nov 60 Camp

POUR BORDEAUX.—Le navire français de 1ère classe, la LAURE, capitaine Rambeau, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à AUGUSTE MOLIER,
26 nov 90, St. Louis

POUR BORDEAUX.—Le beau navire français LAURE, capitaine Rambeau, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
26 nov JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier et de première classe ANCONA, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LE HAVRE.—Le paquebot français VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu et peut recevoir convenablement quatre ou cinq passagers de chambre. S'adresser au capitaine à bord, ou à
25 nov JENKINS & TIGLER, 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot régulier de 1ère classe, TAGLIONI, capitaine G. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
4 nov 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Chs. Piven, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
95, Commune

POUR NANTES.—Passage seulement.—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Daujan, ayant tout son chargement engagé partira vers le 10 décembre prochain. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
95 Commune
26 nov F JORDY, 10 Conti

POUR CETTE ET MARSEILLE.—Le navire français le NOEL, cap. Lemuet, partira sous peu. Pour fret de quelques marchandises lourdes, s'adresser à MARTIAL PEYRET & Co
28 nov 27 St. Louis

POUR MARSEILLE.—La barque A. I. BOHEMIA, capt Nason, ayant à bord la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu. Pour fret d'environ 500 balles de coton, ou passage, s'adresser à
19nov I. H GALE, 93, Commune.

POUR LONDRES.—Le navire fin voilier BOWDITCH, capitaine Pipe, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à
JENKINS & TIGLER, 95 Commune

☞ Ce navire ne peut prendre qu'un fret léger, soit coton, chanvre &c. 19 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier ALBATROSS, capitaine Simpson, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
25 nov JENKINS & TIGLER, 95 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire ANCONA, capt Nason, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER,
2 nov 95, Commune.

☞ Ce navire attendra du bœuf, porc et suif.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier de 1ère classe ALBANIA, capt Crowell, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage s'adresser à I. H GALE,
19nov 93, Commune,

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier de 1ère classe CLINTON capt Smith, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à I. H GALE,
19nov 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier de 1ère classe MAGNOLIA capt Gray, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à I. H GALE,
19 nov 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier A I CLIMENT, capitaine Springer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de magnifiques accommodations s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 nov JENKINS & TIGLER, 95, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf et fin marcheur R. D SHEPHERD, capitaine Marcy, ayant une partie de son chargement, partira sous peu—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 95, Commune

☞ Ce navire peut prendre des graines, de la farine &c.

A FRETER pour un des ports de la Méditerranée, le brick fin voilier A. I. BARON PASCOTINI, capitaine Pignes, de 300 tonneaux et de la contenance d'environ 800 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord ou à REYNAUD, CUCULLU & Co,
nov 34 rue Tchapitoulas

A LOUER.
Le magasin à trois étages, No. 60, face à la rue des Magasins dans la rangée de l'Arcade de Banks. Possession immédiate. S'adresser à
31 oct J F LAVILLEBEUVRE,
60 rue du Canal

A LOUER—A partir du premier novembre prochain, les quatre maisons situées rue St.-Charles, entre les rues Poydras et Lafayette. S'adresser à A. LEDOUX & Co,
30 oct 17 rue du Canal

MAGASIN A LOUER au No. 30, rue Tchoupitoulas. S'adresser à R. CLANNON,
30 oct 46, Canal

HOTEL ST LOUIS.
Les soussignés informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils ouvriront cet établissement pour la réception des pensionnaires, le 15 octobre. Ils donnent l'assurance qu'ils n'épargneront ni peines, ni dépenses pour offrir au public beaucoup de comfortable. Durant l'été il a été fait à la maison des réparations complètes, elle a été peinte de nouveau et ses vastes chambres sont très agréables et telles qu'on en rencontre rarement dans les hôtels.

On prendra des arrangements libéraux à l'année avec les familles ou les pensionnaires seuls.
L. HAWLEY & Co.
29 sept—6m propriétaires

A LOUER.
UNE MAISON à un étage, avec de jolies chambres de [illegible].

DEUX MAISONS à deux étages. Elles sont bien commodes pour les familles et pourvues des hydrants et des cuves, et sont situées rue du Cirque, entre les rues Julia et Girod.

Aussi—Un grand TERRAIN bien entouré, convenable pour entrepôt de planches, situé rue St. Jean, près du Nouveau Bassin. S'adresser à
16 oct B. O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres.

VINS rouge et blanc—En débarquement du brick Baron Pascotini et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge Médoc,
[illegible] barriques do do,
do do vin blanc Haut Sauterne, à vendre par
6 nov CHAS. DUFOUR, 11 Conti

ABSYNTHE—150 caisses absynthe Suisse et de [illegible], à vendre par
23 nov LOISON & SILVESTRE, 34, Chartres

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI, 28 NOVEMBRE 1846.
Début de M. MÉNÉHAUD, comique; de Mme MÉNÉHAUD, ingénuité; de Mme LE GARDE, Mère Dugazon; de Mlle ANGÈLE, troisième amoureuse.

La 1re représentation de
LES ANGLAIS EN VOYAGE,
Vaudeville nouveau en un acte.
LE CHALET,
Opéra en un acte.
LE GAMIN DE PARIS,
Vaudeville en 2 actes.

Dans les entr'actes, danses par Mlle Sarah Cohen.
1o. DANSE NOUVELLE.
2o. L'ECOSSAISE.

☞ Le spectacle commencera à 6 heures ½.
Ordre du spectacle: 1o. Le Gamin de Paris; 2o. danse nouvelle; 3o. Le Chalet; 4o. l'Ecossaise; Les Anglais en Voyage.

Le bureau de la location est ouvert pour les abonnemens pour toute la saison.

GRAND CIRQUE DE L'OUEST
DE STONE & McCOLLUM.

PLACE WASHINGTON, TROISIEME MUNICIPALITÉ.

PENDANT QUELQUES SOIRÉES SEULEMENT!
☞ En se référant aux affiches, on verra que cette Troupe est composée de trente personnes, au nombre desquelles se trouvent le jeune McCollum, E. Stone, John Smith et autres.

PRIX............................25 SOUS.

Au [illegible].
Cette inimitable troupe tant d'hommes que de chevaux, entr'autres exercices équestres, fera la magnifique entrée intitulée:

VALSE DES CHEVAUX GUERRIERS!
Dans laquelle figureront dix des plus beaux chevaux qui exécuteront avec adresse et grâce la valse et la contredanse, ainsi que d'autres manœuvres habiles.

L'inconparable et heureux Ecuyer, M. A. LEVI, fera sa première apparition, et exécutera sur son rapide coursier "Oiseau de Prairie" son tour capital intitulé:
DASH AND DARE!
TOURS D'AGILITÉ, DE SOUPLESSE ET SAUTS PERILLEUX.

Par la plus grande et la plus savante compagnie de faiseurs de tours de souplesse, de sauts périlleux et d'acrobates qui existe, et parmi laquelle se trouve MM. McCollum, E. Stone, Graven, A. Levy et de plus l'incomparable M. Worrell surnommé le Paillasse des Paillasses.

LE GRAND ECUYER, M. E. STONE,
Appelé LA MERVEILLE DU MONDE,
Paraitra sur sa jument favorite, qu'il montera sans selle et marquera les différents tableaux de la vie sauvage d'Osceola, chef indien des Florides; cette scène sera terminée par la chasse au rat de bois, par le paillasse et son chien.

SALLE DE BAL ST-LOUIS.
BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ.

La liste de souscription à la série de bals, est actuellement ouverte. Il y aura dix bals, dont le premier aura lieu le MERCREDI, 16 DECEMBRE. Les cavaliers qui désireront souscrire pourront s'adresser à M. H. RUFFIER, au contrôle de la salle.

Amadéo Landry,	*Henry Boyle,
John E. Caldwell,	N. Bernoudy,
Armand Dejean,	*M. Belly,
Manuel Cruzat,	G. W. Squiers,
*W. F. Flower,	*B. O'Connell,
J. B. Leslie,	Paul Lacroix,
Benj. Toledano,	*Alex. Young,
*W. H. Simmons,	Geo. Y. Bright,
C. L. Cruzat,	James L. Polk.

*Les noms précédés d'une astérique forment le comité d'invitation.

Les membres du comité susdit, voudront bien se réunir à la salle de bal, le dimanche, 29 courant, à une heure P. M.
28 nov—2

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS-ELYSÉES, 3me MTÉ.

Les propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que la dite salle est ouverte pour la saison, depuis samedi 14 novembre, pour des GRANDS BALS PARÉS ET MASQUÉS, qui auront lieu jusqu'à nouvel ordre, tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS. Les visiteurs peuvent compter sur l'ordre le plus parfait, une police suffisante a été instituée à cet effet. Le bal commencera à 8 heures.
Prix d'entrée: Cavalier $ 1;
Dames Gratis.
On a engagé un excellent orchestre. On trouvera aussi un bon Restaurant et une barre fournie, où l'on pourra se procurer toute espèce de rafraîchissements.
A. WHITLOCK,
17 nov—6m. Directeur

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin

Le propriétaire ayant fait décorer à neuf ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'ouvrira pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les mardi, jeudi et samedi, jusqu'à nouvel avis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville. Pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.
Prix d'entrée—Un Cavalier..................$1 00
Dames..................Gratis
GEORGE STEVENS, Directeur

N. B.—A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix.
29 oct—1m

Magasin de Nouveautés,
DE
MADAME MARCHAND,
Rue Royale, No. 106, entre St Louis et Conti.

MME MARCHAND, de retour de France, a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne que JEUDI, 26 courant, elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés.

Elle offrira en vente un magnifique choix d'articles d'hiver, choisis par elle, dans les maisons les plus renommées de Paris.
Ses prix seront modérés. 23 nov—6

MAGASIN DE NOUVEAUTES,
A L'ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET CONTI.
Mme VINCENT,

A l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient de recevoir par le navire Vesta du Havre, un assortiment complet de Nouveautés.
L'ouverture aura lieu lundi prochain, 16 du courant.
14 nov

Mme. FRÉMINEAU,
RUE ROYALE, No. 133,

A l'honneur de prévenir les Dames de la Nlle Orléans et de la campagne, qu'elle ouvrira, jeudi 5 du courant, ses modes et nouveautés d'hiver. Elle offrira en vente un joli assortiment de soieries et cachemires pour robes, chapeaux, articles de mariage et de bal, quincaillerie fine &c., en général tout ce qui concerne la mode et nouveautés.

Ses prix seront comme toujours très modérés tant pour la vente que pour la confection des articles. 3 nov—1m

MARCHANDISES SECHES.

JE viens de recevoir par le navire Taglioni, de France, un assortiment riche et magnifique de MARCHANDISES DE FANTAISIE, pour dames, consistant en partie de VISITES, MANTEAUX, MANTILLES, ECHARPES, SHALLS, BRODERIES, COSTUMES de mariée, Rubans, Dentelles, Fleurs, Gants, Bas, ainsi qu'une variété d'articles répondant à tous les goûts. Aussi—CHAPEAUX DE DAMES, en tous genres.

Ces marchandises ont été dernièrement ouvertes et je prie les dames et messieurs de cette ville de venir les examiner. D. F. WEYMOUTH, 57, Canal,

Les marchands commissionnaires et autres, ayant des ordres à remplir pour achat d'articles de modes, sont priés de vouloir bien nous les envoyer, et nous ferons tous nos efforts pour les satisfaire. 24 nov—16

AVIS INTERESSANT AUX DAMES ET MESSIEURS.—TEINTURES POUR LES CHEVEUX.—De Jules Hauel, réputées par leurs bons effets—Eau Lustrale, pour restorer les cheveux; Huile Végétale Indienne, pour faire boucler les cheveux; Eau Divine de Vénus, pour blanchir la peau; Savon de Nymphe pour enlever les tâches de la figure, et nombre d'autres articles de toilette. Récemment reçus et à vendre par D. F. WEYMOUTH,
24 nov 57, Canal.

PROCLAMATION—Avis est donné par le présent que John Dutton, ex-juge de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuler le cautionnement suivant:

Un assortiment de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 avril 1843, comme juge de paroisse pour la paroisse d'Iberville, ensemble avec Aubry Duprey et Nathan Meriam, ses sécurités.

Toutes personnes intéressées auront à adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que le dit cautionnement soit annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
ISAAC JOHNSON,
Par le Gouverneur, CHARLES GAYARRÉ,
14 nov—30 Secrétaire d'Etat

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Manuel J. Garcia, ex-shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour faire annuler les cautionnements suivants:

1o Un cautionnement de six mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1843, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

2o. Un cautionnement de six mille piastres souscrit par lui le 15 mars 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

3o. Un cautionnement de vingt-un mille sept cents piastres, souscrit par lui le 15 mars 1845, comme collecteur des taxes d'Etat dans la dite paroisse de Jefferson pour l'année 1844, ensemble avec Faustin Fortier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

Toutes personnes intéressées devront adresser, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que les dits cautionnements soient annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.
Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
14nov—30 CHARLES GAYARRÉ, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION—Par Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que dans les années 1836 et 1839, feu François Alpeuste ayant été nommé encanteur pour la ville de la Nouvelle-Orléans, fournit, pour assurer la fidèle exécution de ses devoirs, pardevant Félix de Armas, notaire, le 1er février 1836 et le 1er mars 1839, deux hypothèques sur une propriété située en cette ville, au coin des rues Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne et cent vingt pieds sur la rue Toulouse, chacune pour la somme de dix mille piastres; les dites hypothèques ayant été enregistrées au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville.

Et attendu que Catherine Milon, veuve de feu François Alpeuste, s'est adressée à moi pour la main-levée des dites hypothèques;

Avis est donné à tous intéressés d'adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent, les raisons qu'ils peuvent avoir d'opposer à la main-levée des dites hypothèques.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le [illegible] de l'année 1846, et de la soixante onzième de l'Indépendance des Etats-Unis.
ISAAC JOHNSON.
Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat, 14 nov—30

DEPOT DES VERITABLES [illegible] MAROCAINS.
DR. WM. A. [illegible],
Rue du Cirque No. [illegible], Nlle. Orléans.
[illegible]

HUILE D'OLIVE—[illegible] de la Marque de J. [illegible], à vendre par
23 nov LOISON & SILVESTRE, 34, Chartres

[illegible] MAURIAN, [illegible]
[illegible], No. 154, RUE ROYALE.
19 oct

THEO. [illegible] LEVY [illegible] MERMUD
[illegible] AVOCATS, [illegible] 156, [illegible]
6 oct—

CHRS. A. MAZUREAU,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 90, rue Chartres,
Nouvelle-Orléans.
Importeur direct de marchandises françaises.

WILLIAMS, ROBINSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
81, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLÉANS. 17 nov

CESAIRE OLIVIER,
MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
No. 21, rue de la Vieille-Levée,
18 nov—15

F. T. BOURGES, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à 4 heures du soir. 17 mars

Avis aux Créanciers de la Banque d'Orléans.

LES commissaires nommés pour la liquidation de la dite institution, désirant clore cette liquidation, afin de préparer leur tableau final, prient toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la dite banque, soit comme porteurs de billets ou différemment, de leur remettre, avant le 1er décembre prochain, une note de leurs créances à leur bureau, No 20, Passage de la Bourse.

L'urgence de cette demande sera appréciée par tous les créanciers, car le manque de cette formalité leur serait d'un grand préjudice. 23 oct

VENTE A BON MARCHÉ POUR CLORE.
B. O. VIGNAUD
No. 41,
RUE DE CHARTRES,

IMPORTATEUR de Porcelaine française, Verrerie taillée, moulée et unie, Coutellerie de table, Ferblanterie, Britannia, Plaqué, Bronzes, Lampes, Girandoles, Candélabres, Pendules et Vases, Articles de fantaisie, et en général tout ce qui constitue l'article de maison; voulant positivement clore, engage le public à venir visiter son assortiment, qu'il vendra en gros et en détail à très bas prix pour du comptant.

Les personnes tenant cafés ou restaurants trouveront chez lui un grand assortiment d'articles à leur usage.
19 oct

WM. F. TALBOT.
No. 20, rue Moreau, Troisième Municipalité,
VIENT de recevoir et a à vendre, un grand nombre de BEAUX NEGRES, consistant en ouvriers, domestiques de maison, travailleurs aux champs, &c. &c. En outre, il en recevra d'autres de la Virginie.
23 oct—4m

NEGRES A VENDRE.
RECEMMENT reçu et à vendre par J. M. WILSON, de Baltimore, cent superbes esclaves du Maryland et de la Virginie, parmi lesquels se trouvent des travailleurs aux champs, des ouvriers, domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, ainsi que des couturières. Tous ces esclaves seront offerts en vente au plus bas prix de la ville, à ma résidence No. 10, rue de l'Esplanade, près de mon ancienne résidence. 19 oct—90

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New-York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut) prennent des assurances contre les risques de MER, de RIVIERES et de FEU, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus-nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.

☞ *Le bureau est au No. 47, rue du Camp.*
W. R. FOSDICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.
ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.

HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpacas, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.

PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.

GILETS
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, challie à petits dessins, ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseille, en couleurs, bombazin noir, soie de repe, &c.

CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot, chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
☞ Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

AUX CONFISEURS, PHARMACIENS ET RESTAURATEURS.
DUCRET & LANGLADE,
CHAUDRONNIERS, RUE ST. LOUIS No. 14,
ENTRE CHARTRES ET LEVÉE,

VIENNENT de recevoir par le navire Rubicon, et venant des meilleures fabriques de Paris, les articles suivans qu'ils vendront à bas prix, savoir:
Balances à colonne, en cuivre jaune poli, avec poids.
Bassines en cuivre, de toutes dimensions,
Alambics do
Casseroles en cuivre; do en fer battu, étamé et toutes sortes d'ustensiles de cuisine,
Un grand assortiment de moules en ferblanc, cuivre et étain; tels que: vases médicis, corbeilles, gateau de Savoie, dito en étain à sujet.
Robinets à col de cygne pour bains, dito pour fontaines et autres.
Cuivre jaune en feuilles de 48 pouces sur 26, de 7 à 40 livres.
Poëles en fayence avec dessus en marbre, et colonne.
Toutes espèces d'ouvrage en cuivre, tôle et zinc seront promptement exécutés à un prix modéré. 23 oct—60

EN débarquement du navire Maurau, venant de Bordeaux, et en magasin, rue Conti No 9, à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge [St. Estèphe]
40 do do Pauillac 1842.
30 do do Milon, 1840.
30 demi barriques blanc Haut Sauterne 1840.
75 do do Haut Barsac 1842
Fruits au jus et à l'eau de vie.
Anisette superfine de Champion.
Huile d'olive de Plagniol,
Cognac, de [illegible], J. J. Dupuy,
Do 1re. do do, très vieux.
27 oct—60 P. DELAMAR

EN débarquement du navire Emperor, venant du Havre et à vendre par le soussigné:
100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure.
AUGUSTE MOLIER,
21 nov 90, rue St. Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—50 caisses pour l'usage des habitations, à vendre par
21 nov FROST & Co. 10, Magasins

REÇU par le navire Emperor, venant du Havre, 30 caisses fromage de Hollande, frais, à vendre par
21 nov D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

REÇU par le navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin vieux Brancforte 1841.
50 caisses curaçao de Hollande, grand modèle.
50 do kirsch-wasser, grand modèle.
50 do fruits assortis.
100 do prunes à l'eau de vie.
25 do prunes sèches, première qualité.
21 nov D LANATA, 9 et 10 rue Jefferson

EN débarquement du navire Winnegance, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge St.-Estèphe Médoc.
25 caisses prunes sèches de 12 paubans chaque.
7 do po do boites riches, transparentes.
50 do do A l'eau de vie.
10 do poires à l'eau de vie.
21 barils vin blanc Haut Sauterne.
AUGUSTE MOLIER,
21 nov No. 90 rue St-Louis

EN débarquement du navire Winnegance, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie.
20 do Fruits au jus,
25 do prunes en jarres,
10 do Sardines en petites boites, à vendre par
R. CAHUZAC,
21 nov 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Isaac Allerton de Marseille:
60 barriques vin rouge;
100 caisses absynthe;
200 do eau de fleur d'oranger.
RAYMOND CAHUZAC,
19 nov 34, rue Vieille Levée.

TABAC—300 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, en débarquement du brick Hayne, à vendre par
18 nov L CANTIN, 48, Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement des bricks Hayne et Empressario, de la Havane, 100,000 régalias, à vendre par J M CABALLERO,
18 nov 39 Vieille Levée

SUCRE de la Havane—50 caisses, en débarquement de la goëlette Galena, et à vendre par
18 nov L. CANTIN, 48, rue Gravier

CHAUX du rocher de Meadow, cargaison du brick Vandalia, à vendre par JOHN MAYMAN & Co
17 nov No 11 magasins Rouges, 2me municipalité

CIGARES de la Havane—60,000 Regalias, Panetelas, etc. des marques Conill, Sevillana et Siempre Viva, en débarquement du brick Hayne, à vendre par
17 nov B VALLS, 94, Commune

TABAC DE LA HAVANE—100 balles à vendre par
11 nov B. VALLS, 94, Commune

EN débarquement du navire Isaac Allerton, venant de Marseille, à vendre par le soussigné:
50 barriques vin rouge, marque Bargasse.
100 caisses absynthe, de la marque Sauvegel, Brunston et Co, par AUG. MOLIER,
17 nov 90, St. Louis.

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille:
170 barriques vin rouge, à vendre par
P. LONGIS,
17 nov 116, rue Royale

THE fin—185 boites Impérial, de 6 et 12 livres, en débarquement de la barque Governor, et à vendre par
ROBERTS & HALL,
17 nov 75 Magasins

INDIGO—60 colis Caracas, Manille &c., en seroons, en caisse, et barrils, à vendre par
17 nov ROBERTS & HALL, 75, Magasins

EPICES moulues—175 paquets dernièrement reçus, telles que moutarde, poivre de Cayenne, chocolat, gingembre, clous de girofle, [illegible] &c. à vendre par
17 nov ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

VIN—300 colis Malaga, Sicile, Porto, Xérès, Madère, Champagne, Muscat, Bourgogne, Ténériffe, Marsala, &c. &c. en quarts de pipes, barils, [illegible] et en caisses, à vendre par ROBERTS & HALL,
17 nov 75, Magasins

SUCRE—120 caisses en débarquement du brick Thomas Street, venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
12 nov 25, Vieille Levée.

TABAC.—116 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Thomas Street, venant de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
12 nov 25, Vieille Levée.

CAFE—66 sacs de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Thomas Street, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
12 nov 25, Vieille Levée.

20,000 BOISSEAUX [illegible] à vendre par
20nov J. [illegible], 128, Royale

AMIDON—[illegible] barils [illegible] de la Havane à vendre par J. [illegible] & Co,
5nov 34, Vieille Levée

[illegible] (en débarquement du brick Baron Pascotini), à vendre par
5nov CHARLES DUFOUR, 11 Conti

DEPOT DE VERITABLE ABSYNTHE
[illegible]
6 nov 17 à 19 St. Louis

[illegible] LA NLLE. ORLEANS.
[illegible]
[Signé] A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
7 nov A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du 9 novembre 1846.

[illegible] aux mêmes termes et conditions que ceux qui pourraient être loués pour le terme d'une année, chez situés sur la Levée;

Et attendu qu'il est d'une très grande importance pour les habitants et le bien-être des citoyens résidant dans cette partie de la municipalité, que ce marché soit bien tenu et bien approvisionné de toutes les choses nécessaires à la vie;

Résolu qu'il sera du devoir du fermier ou des fermiers de ladite halle d'avoir journellement ledit marché amplement approvisionné des objets qu'il est permis de vendre par les ordonnances de ce Conseil, et aussi de groceries de toute espèce, et à défaut par le fermier ou les fermiers de se conformer à la présente résolution le Conseil se réserve le droit d'annuler ladite ferme, et de la vendre pour le compte et risque dudit ou desdits fermiers; et les billets à échoir donnés en paiement pour ladite ferme seront forfaits au profit de la municipalité.

Résolu que le voyer devra fournir à la prochaine séance du Conseil, un devis estimatif des dépenses à faire audit marché pour le mettre en bon état, c'est à dire pour le blanchir, le peindre, réduire les enduits et faire un auvent sur la façade.
[Signé] JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 11 novembre 1846.
[Signé] A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme.
A. MAZUREAU, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 16 novembre 1846.

EN vertu des ordonnances existantes, j'adjugerai à l'enchère, lundi, sept décembre prochain, à midi, au bureau de la Mairie, la ferme de la Halle aux boucheries et celle de la Halle aux légumes de la Première Municipalité, ainsi que la ferme de la Halle du faubourg Tremé, dans la dite Municipalité, chacune pour le terme d'une année, à partir du premier janvier prochain (1847), conformément aux dites ordonnances. Les conditions seront annoncées au moment de la vente.
17 nov A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
25 novembre 1846.

AVIS est par le présent donné que lundi 7 décembre prochain, à une heure de l'après-midi, au bureau de la mairie, l'adjudication au rabais la fourniture de quarante tombereaux à être employés par le surintendant des travaux de la première municipalité, sera faite pour le terme d'une année, à partir du 1er janvier prochain, et conformément à une résolution approuvée le 19 janvier 1844.
26 nov A. D. CROSSMAN, maire.

Portraits au Daguerréotype
Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et de Canal.—N.-O.

LES Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné*.

Sur un examen critique, ces portraits se recommanderont au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *phrases* dans un article de journal. Ils sont garantis ne jamais s'effacer.

Les matériaux que nous employons ont été choisis par nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. La Chambre Obscure est garnie de Lentilles *Achromatiques* des plus coûteuses, importées aux Etats-Unis, de la plus grande justesse et de la plus grande célérité à fixer l'image sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les portraits d'enfans et les groupes de famille est vaincue; quelques secondes seulement de pose suffisent à reproduire l'image.

Nos appartemens ont été supérieurement arrangés et nous ne nous épargnerons aucune peine pour complaire à ceux qui nous honoreront de leur patronage. Nous n'exigerons de rémunérations que d'autant que les portraits seront d'une ressemblance parfaite et satisferont à toutes les exigences.

Nous avons en main un splendide assortiment de médaillons et d'épingles (tous d'or et du travail le plus fini) manufacturés expressément pour des portraits en Daguerréotype. Nous sommes préparés à fournir aux Artistes en Daguerréotype, et ce, aux prix de New-York, des appareils et accessoires en gros et en détail. Boites de moyennes grandeurs et plaques (de qualité supérieure) à $3 la douzaine. Tous autres matériaux à des prix réduits, dans la même proportion.

Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous empresserons de les embarquer pour tous ports des Etats-Unis ou de l'Etranger. Nous réitérons tous connaissements et nous effectuerons toutes Assurances si nous en étions requis.
E. WHITE & Co.
6 oct—1an Nouvelle-Orléans.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLÉANS.

☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.
3 oct.

ENTREPOTS DE TAPIS,
No. 26, rue de Chartres, et 27, rue de la Douane, entre ces deux rues.

NOUS appelons l'attention du public sur notre superbe assortiment de tapis et d'articles de ménage, que nous offrons aux prix les plus réduits.
Tapis superfins d'Axminster et de Bruxelles, anglais d'Ingrain.
do fins.
Coton et laine pour chambre de 30 à 60 p.
Tapis cirés de 3 à 27 pieds de largeur,
Nattes de canton à dessins, 4-4 à [illegible],
Transparents et jalousies pour fenêtre, tringles d'escaliers;
Couvertures de pianos et de tables, extra riches.
Un grand assortiment d'étoffes pour rideaux;
Rideaux de mousselines,
" brodés en dentelle.
Couvertures [illegible], couvre-pieds d'indienne,
Courtepointes de Marseilles, draps de toile, linge de table damassé et un assortiment choisi et du dernier goût de marchandises sèches françaises.
DAMERON, THOMPSON & Co,
20 oct No. 26, rue de Chartres, et 27 Douane

MAGASIN DE TAPIS,
No. 23, rue Chartres.

A. BROUSSEAU & Co. ont maintenant en main un grand assortiment de Tapis choisis, parmi lesquels se trouvent:

Tapis Axminster et Tapestry; une grande variété de Bruxelles anglais et américains; Tapis ordinaire impérial, triple tissu; Superbes de [illegible]; Tapis pour [illegible], [illegible]; Paillassons, Nattes, Couvertures de table, &c.

Tapis cirés de toute qualité, de 2 à 24 pieds de largeur. Nattes de différentes largeurs, couleur et qualité.

Le tout sera vendu à bas prix, en conséquence du nouveau tarif.

Aussi—Jeans fantaisie et étoffes pour nègres, aux prix des manufactures, par caisse. 24 oct—3m

AUGUSTE HARMAUX,
COIFFEUR ET PARFUMEUR,
Encoignure Royale et Orléans,

ARRIVANT de Paris avec un beau choix de marchandises, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs, que jeudi, le cinq novembre, il en fera l'ouverture, et que les personnes voudront bien l'honorer de leur confiance verront que ses articles sont d'un très beau choix et vendus à très bon marché.

Très belles fleurs fines pour chapeaux de dame, à vendre en gros, ainsi qu'un grand assortiment de cartonnage pour étrennes. 5 nov

EN magasin et à vendre par le soussigné:—1000 caisses vin de différentes marques, 100 paniers champagne, bonne qualité. Le tout au dessous du cours, pour clore des factures.
13 nov J. V. BARRETT 33 Gravier.

EN débarquement du brick Tiel de la Havane:—300,000 bouchons pointus fins, 30 dames-jeannes eau de fleurs d'oranger triple, 18 dames-jeannes eau distilée de roses, 1000 livres noyaux d'abricots, à vendre par
P. CUBACHS,
25 nov enc Condé et St. Philippe

RECU par le navire John Dunlap, 300 barriques vin St. Julien Médoc.

Aussi, reçu par le navire Orozimbo, venant de Gênes, 300 caisses macaroni, 300 caisses vermicelli, à vendre par DOMINIQUE LANATA.

SUCRE HAVANE—250 caisses en débarquement du brick Tiel, à vendre par L. CANTIN,
23 nov 48, Gravier

SUCRE Havane—400 caisses, blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN,
23 nov 48, Gravier

TABAC—68 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Salvadora, de la Havane, à vendre par
23 nov L CANTIN, 48, Gravier

CAFE—300 sacs en débarquement du brick Salvadora, de la Havane, à vendre par
25 nov L CANTIN, 48, Gravier

CERISES à l'Eau de-Vie—50 caisses en débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux, à vendre par
25 nov Von. MAIGNAN, 67, rue St Louis

VINS FINS de Bordeaux, en barriques, demi barriques et caisses, à vendre en magasin par
25 nov Von. MAIGNAN, 67, rue St Louis

FIL A VOILE en petites et grosses pelotes, et fil à peine en écheveaux, à vendre en magasin par
25 nov Von. MAIGNAN, 67, rue St Louis

BOUCHONS DE LIEGE, diverses qualités, en magasin et à vendre par
25 nov Von. MAIGNAN, 67, rue St Louis

MIEL—12 barils beau miel de la Havane, à vendre par
P. CUBACHS,
25 nov Encoignure Condé et St Philippe

CIRE—600 livres cire blanche, à vendre par
P. CUBACHS,
25 nov Encoignure Condé et St Philippe

HUILE D'AMANDES DOUCES—100 livres huile d'amandes douces fraiche, à vendre par
P. CUBACHS,
25 nov Encoignure Condé et St Philippe

CIGARES—En débarquement du brick Salvadora, de la Havane, 125,000 cigares Regalias, de la meilleure marque, à vendre par
25 nov J M CABALLERO, 39, Vieille Levée

CIGARES—Un grand assortiment de cigares, en magasin et à vendre par
25 nov J M CABALLERO, 39, Vieille Levée

RIZ CREOLE—Reçu dernièrement, une grande quantité de riz créole de la nouvelle récolte, à vendre au plus bas prix du marché, par
25 nov—4 A LAROSE & Co, 71, Vieille Levée

INDIGO—En petits barrils à la convenance des acheteurs, à vendre par
25 nov—4 A LAROSE & Co. 71, Vieille Levée

SIROP DE BATTERIE—Venant d'être reçu par le vapeur Music, en petits barrils pour la convenance des familles, à vendre par
25 nov—4 A LAROSE & Co, 71, Vieille Levée

EN débarquement du navire John Dunlap, venant de Bordeaux:
50 barriques Vin rouge Margaux;
57 barils Vin blanc Barsac;
57 do do Sauterne, 1842;
A vendre par B. TALAMON,
25 nov 80 rue St. Louis

HUILE d'Olive—De la marque Pussel Fils, à vendre par B TALAMON,
25 nov 80, St Louis

BOUCHONS Ordinaires, bouchons fins mi-longs, bouchons longs, fins et bouchons à dame-jeanne, à vendre par B TALAMON, 80, St Louis. 25 nov

SAVON Français, à vendre par B TALAMON,
25nov 80, St Louis.

VIN Rouge ordinaire en caisse et en barriques, bon vin rouge vieux, pour familles, vin blanc ordinaire et vin blanc vieux, vin de Jurançon, à vendre par
25 nov B TALAMON, 80, St Louis.

VIN—120 caisses vin rouge, à vendre par
The. BAILLY BLANCHARD,
7 nov 30, rue de la Douane

DAMES-JEANNES FRANCAISES.
A VENDRE à livrer au 1er. décembre:
500 dames-jeannes de 5 gallons,
500 do de 3 do
100 do de 2 do
100 do de 1 do
Par NUMA LACOSTE,
23 nov 150, rue Royale

A VENDRE en débarquement du navire Isaac Allerton, venant de Marseille:
[illegible] paniers huile d'olive, Plagniol, de 24 onces,
[illegible] caisses [illegible] de J. Plagniol.
Par [illegible] & Co.,
24 nov encoignure Royale et Douane

[illegible]

[illegible]
23 nov Encoignure Royale et Orléans

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
Rue Conti, No. 46, entre Chartres et Royale.

MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, reçoivent, pour leurs pianos de leur fabrication, les suffrages de leurs clients aux professeurs et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques.

M. TRASBEAU a bien voulu se charger de ces choix: ils ne pouvaient être en meilleures mains.

MM. FAIVRE & ALLOVON ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après leur système en fer perfectionné, et exécutent des commandes.
LOCATION, ACCORDS, REPARATION. 24 nov—

Madame HASMANSKOLB,
de retour en cette ville, se propose de continuer à donner des leçons de PIANO, de GUITARE et de CHANT. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance sont priées de s'adresser chez elle, à l'encoignure des rues du Canal et Dauphine, ou chez M. Zamboli, marchand de musique, rue Royale, No. 187.
2 nov—1m

ACADEMIE DE DANSE.
Mr. Lavemmant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à ses nombreuses clientèle et au public en général, qu'il a ouvert ses classes régulières à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront prendre les leçons à leur domicile. Ses prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Etant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur LAVEMMANT recevra tous les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fera un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le salon étant fraîchement décoré, est à la disposition des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts, &c.
A. LAVEMMANT,
26 sept—3m Rue de Chartres, No 116.

B. BROWER & Co.
No 17, rue du Camp, et 64, rue Commune.
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT
DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUÉS, FERBLANTERIE et OBJETS EN BOIS, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un ameublement, à l'exception de meubles et d'étoffes.
1 oct

CHAPEAUX—En débarquement du navire Winnegance, trois caisses chapeaux dernière mode, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
20 nov 17 et 19, rue St Louis

BOTTES, Souliers et Brodequins—4,500 caisses en magasin, formant un assortiment complet de marchandises. Aussi—100 caisses en débarquement des navires Washington et California, à vendre par
20 nov E G HOBBS, 12 Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins—66 caisses actuellement en débarquement des navires Hearsey et Henry Ewbank, à vendre par
21 nov G W DUNBAR, 30, Douane

CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
En débarquement du navire Magnolia, un nouvel envoi de chaussures et coiffures, comprenant un assortiment complet convenable à la saison.
Le tout à vendre à bas prix, par
18 nov FROST & Co, 10 rue des Magasins

CHAPEAUX—Actuellement en débarquement de la barque Nancy W Stevens, et d'autres arrivages, 75 caisses chapeaux Palm-lifen, soie, feutre, cast. chapeaux de chasse pour hommes et pour jeunes gens, chapeaux de laine cirés, casquettes en velours, &c. à vendre par FROST & Co,
30 oct 10, Magasins

CASQUETTES en drap noir—200 pour hommes, gens, à vendre par D. B. MACAFFY,
3 nov 128 Bourbon

CASQUETTES—10 caisses casquettes fines, en peau de loutre, pour hommes: 25 do en [illegible] [illegible]; 20 do en peau marte, 20 do en drap; 10 do [illegible], pour enfans 20 do peluches pour hommes et enfans; 20 do cuirs, pour hommes et enfans, venant d'être reçus et à vendre par JOHN BELLOW Jnr.
19 oct 56 rue de Canal

ECOLE POLYTECHNIQUE,
No. 156, rue DE CANAL.

DR MACAULAY, principal de cette institution a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il a pris à bail pour plusieurs années la maison qu'il occupe à présent, et qu'il vient d'y ajouter une grande salle bien aérée pour les classes.

Dans l'intention de stimuler l'émulage de ses élèves, de rendre leur démarche plus dégagée, un professeur de Paris, versé dans les évolutions et mouvemens militaires, a été engagé pour les instruire dans l'art militaire et dans les exercices gymnastiques. Enumérer ici les nombreux avantages physiques qui doivent résulter de la pratique du gymnase et d'une éducation militaire, combinées avec l'attention la plus soutenue aux travaux de l'esprit et aux devoirs de classes, serait douter de l'intelligence d'un public éclairé.

Toutes les branches d'une éducation libérale sont enseignées par les meilleurs maîtres; les élèves n'ont rien à payer de plus pour l'entretien du matériel; l'usage des livres ou de l'appareil du cabinet de physique, &c. ni d'une forme pour les revues et un fonds de munition pour l'exercice ou à ceux qui voudront profiter des leçons.
P. S. Les conversations sont l'avantage d'entendre des [illegible] et professeurs, [illegible], un anglais, et l'autre français. 14 nov—3m

Dr. BARRELLY, Oculiste,
Chirurgien et Médecin des Facultés de France et des Etats-Unis; ancien chirurgien en chef des Hôpitaux de l'Infirmerie Centrale.

TRAITE spécialement les maladies des yeux et de l'ouïe, et pratique toutes les opérations nécessaires à la guérison de ces organes.

Il guérit généralement les cataractes commençantes sans pratiquer d'opération, mais lorsque la maladie est très ancienne ou très rebelle, il pratique l'opération de l'abaissement à l'aide d'un instrument dont il est l'inventeur; par ce moyen l'opération est infiniment plus sûre et moins douloureuse, que par les méthodes ordinaires.

Il traite, avec grand succès, l'amaurose et les faiblesses de vue occasionnées par l'âge avancé, les maladies anciennes ou le travail.

Le docteur Barrelly traite toutes les maladies chroniques et pratique toutes les opérations chirurgicales qu'il rit du bégaiement par la section des tendons; cette opération n'est pas douloureuse, il guérit les hernies anciennes sans les soumettre à l'usage des bandages.

La déviation de l'uterus et toutes les maladies de cet organe, seront traitées par les moyens nouveaux.

Le cancer, les ulcères, les fistules, les rétrécissements de l'urètre, les maladies de la peau et les maladies secrètes seront traitées selon la méthode rationnelle du docteur Ricord.

Consultations de neuf heures du matin à trois heures du soir, No. 83, RUE ROYALE. 3 nov—3m

NEGRES A VENDRE.
LES soussignés établis au No. 36, rue de l'Esplanade, viennent de recevoir un certain nombre de Nègres de valeur de la Virginie et du Maryland, parmi lesquels se trouvent des ouvriers, des travailleurs de champs, et des domestiques de maison. Ils ont pris des arrangements de manière à être en état de recevoir de nouvelles importations pendant la saison. D'après la réputation bien méritée qu'a obtenu cet établissement, nous n'hésitons pas à dire que nos esclaves ainsi que ceux qu'on nous adressent pour être vendus seront satisfaits des esclaves qu'ils achèteront chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves qu'ils vendent.
11 nov—6m SLATTER & LOCKETT,
36, Esplanade

CONSERVES alimentaires—Le soussigné offre à vendre au débarquement du brick Baron Pascotini, venant de Bordeaux:
25 caisses fruites au jus,
25 do 12 bouteilles chaque fruits amortis au jus,
10 do 24 demi do do do
400 demi boites petits pois recommandés,
30 boites truffes du Périgord,
100 demi do do do
100 boites, demi et quarts de boites, patés truffes assortis
6 nov CHS. DUFOUR, 11 Conti

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec les assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 33, rue du Camp.
17 août—6m A. BROTHER,—agent

ARTICLES DIVERS—250 barils mélasse raffinée de Boston, 3, 400 colis sucre raffiné de Boston, en pains, en morceaux et en poudre, 100 caisses blanc de baleine New Bedford, 10 sacs poivre, 25 do piments, 300 barils chandelles de Boston, 100 caisses vieux café Java, 400 caisses thé impérial, poudre à canon, Pouchong, &c., 200 milliers cigares impériales, 10 surons Indigo Caracas.
NORCROSS & FOSDICK,
1 oct 40, Gravier

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE,
GARANTIES RECOLTE DE 1846.
Le soussigné a le plaisir d'informer ses pratiques qu'il vient de recevoir par le Rubicon, du Havre, un grand assortiment de graines fraîches de première qualité, des meilleurs grainetiers de Paris, savoir:—200 livres choux assortis; 700 livres raves assorties; choux fleurs, laitue, chicorée, cerfeuil, brocoli, &c. Les prix sont modérés. WM. DINN,
16 sept 11 Commune

CIGARES de la Havane—30,000 des marques, Flor, Sevillana et Crespo, en débarquement du brick Empresario et à vendre par B. VALLS,
18 nov 94, Commune

SUCRE de la Havane—60 caisses en débarquement du brick Empresario, à vendre par B. VALLS,
16 nov 94, Commune

EN débarquement du navire Emperor, du Havre, 20 caisses liqueurs en Chinois, à vendre par
DARAN, QUERTROUX & Co,
16 nov 15 et 16, St. Louis

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de Marseille—50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
18 nov 17 et 19, St. Louis

EAUX-DE-VIE ET CHAMPAGNE—Le soussigné offre en vente pour terminer diverses consignations.
Eaux-de-vie de cognac, J. J Dupuy, Otard Dupuy & Co, Pinet, Castillon & Co, Maglory, et fine champagne M. Castillon Jr.

Champagne de qualités supérieures, des marques de MM. le Marquis de Mamiac et de Lolsson, et de comte de Mordant, en grandes et demi bouteilles.
20 oct—60 F. JORDY, 10, Conti

VIN ROUGE ORDINAIRE de différents crûs, en barriques et en caisses; bon vin rouge pour famille, vin blanc vieux, en barils, vin rouge et blanc en demi-bouteilles; vin blanc de Jurançon, en bouteilles; bouchons de différentes qualités; eau de fleurs d'orange; savon français, étiquettes pour vins rouges de Bordeaux, à vendre par B TALAMON,
20 oct 80, rue St Louis

AVIS.
DOMINIQUE DE CASTELNAU, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que, depuis le 1er. octobre, il est propriétaire de la pharmacie de feu Antoine Delpeuch dont il avait été l'associé pendant huit ans. Son établissement est situé à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, où il espère mériter par ses efforts la continuation du patronage si libéral dont jouissait son prédécesseur. 9 oct—60

DEPOT DE MEDICAMENTS,
No. 60, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.

LES Médicaments ci-après désignés, dont la réputation est bien établie par l'expérience, se trouvent en vente [illegible]:
[illegible]

[illegible]
[illegible]
6 nov

VENTES JUDICIAIRES.
[illegible]
28 nov—[illegible] JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente à l'effet d'opérer un partage.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 200—Jean Pierre Esnot et autres vs. Antoine Esnot, tuteur naturel, etc., pour un partage.—En vertu d'un ordre de vente daté du 23 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, jeudi, le trente-un décembre 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Ste-Marie, dans la Municipalité No. 2, de cette ville, faisant face à la rue Hevia, entre les rues Baronne et Philippa, mesurant, (au pied français) trente pieds de face sur cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

Conditions: Un tiers comptant et la balance payable à un crédit de un et deux ans, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale et portant, comme clause pénale, huit pour cent d'intérêt par an en cas de non paiement à échéance. Les bâtisses érigées sur le dit lot de terre devront être assurées contre les risques de feu, par et aux frais de l'acquéreur, jusqu'au jour du paiement des billets à deux ans, et la police d'assurance devra être transférée aux vendeurs, comme sûreté additionnelle.

L'acte de vente devant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS,
28 nov—3oct Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 283.—J. C. Thomas vs. Mme T. A. Brottette—Jeudi, le trente-et-un décembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, en vertu d'un aliàs writ de saisie et vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété décrite dans la description, saisie dans le présent procès, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé en cette ville, au faubourg LA COURSE et partie au faubourg [illegible], désigné sous le numéro DIX-HUIT de l'îlet numéro trente-sept, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de M. Pedesclaux, ci-devant notaire public en cette ville; le dit lot de terre ayant, (mesure américaine) vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Edouard, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
28 nov—3oct 30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 265.—Wm. M. Johnson vs Louis Pichot.—En vertu d'un commandement des parties intéressées dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, ce jour 30 de novembre 1846, à 4 1/2 heures P. M., à mon magasin de dépôt situé rue Bourbon, No 179.
Une armoire en acajou, mouchetée à cadres;
Trois lits à colonnes rondes, nouveau genre;
Trois armoires, un secrétaire, et un grand assortiment de bois d'acajou de St.-Domingue, de toute épaisseur.
Saisie provenant dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
28 nov—1 Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 7,367—(Ct. de Com.)—John D. Merrill vs. Joseph Vargas et J. N. Ezratti.—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, le jeudi, 10 décembre 1846, à midi.

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Vargas dans la succession de feu Antoine Argote de Villalobos, en sa qualité d'héritier ou légataire de dit Villalobos.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
28 nov—3oct10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Santiago Gelman vs. Joseph Rodriguez et alias.
COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE—No. 5—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 2me District Judiciaire de la paroisse St. Bernard, j'offrirai en vente publique, à la maison de Cour de Paroisse, le 4eme jour de janvier 1847, à 11 heures A. M.,

Les trois cinquièmes indivis d'un certain lot de terre, situé dans la paroisse St. Bernard, environ trois milles du fleuve Mississipi, mesurant un demi arpent sur le côté gauche du Bayou aux Boeufs, sur une profondeur de 40 arpents, et borné par la ligne supérieure par la propriété de Bernard Gallardo, et à la ligne inférieure par la propriété de Phil. Toca, avec les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot.
Conditions—comptant.
Paroisse St. Bernard, 27 novembre 1846
28 nov—3oct10 JOSEPH S. CUCULLU, shérif

John Hoey vs. J. H. Simpson—842.
Le même vs. le même—857.
Le même vs. le même—867.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable George Y. Bright deuxième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mardi, le huit décembre 1846, à midi, au No. 107, rue Poydras, un lot de bouteilles et cruches, un lot de dame-jeannes de corniches, de jarres en verre, un lot de cristaux, un lot d'horloge, deux bureaux en cèdre, une paire de balances, des comptoirs, les barils, deux carnets, [illegible] de liqueur, etc., [illegible] et l'installation d'une boutique d'épicerie, un cheval, un wagon et harnais, saisis dans les affaires ci-dessus.
Conditions, comptant.
28 nov T. BELLEAU, Constable

Succession de feu Antoine Argote de Villalobos.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente, daté du sept novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique, au domicile dernièrement occupé par le défunt, rue Royale, entre celles de St-Philippe et des Ursulines, le jeudi, vingt-six novembre 1846, à dix heures A. M., pour compte de la dite succession,
Un lot de meubles, de linge de corps, d'argenterie, etc.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
17 nov—3oct10 shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS.
SAMEDI prochain, 28 novembre courant, le shérif de la paroisse Jefferson vendra deux beaux terrains formant l'encoignure des rues Marie et Sts-Marie, situés au faubourg des Religieuses, dans la ville de Lafayette, ayant chacun trente pieds de face à la rue Ste-Marie sur cent vingt pieds de profondeur et faisant partie de l'îlet compris entre les rues Ste-Marie, St. André, St. Armand alias Rousseau et Boulevard alias Fulton.

La vente se fera dans la ville de Lafayette au bureau du shérif, vers midi.
Les conditions sont comptant. 23 nov—3

Par le Shérif de la Paroisse d'Orléans
Vente pour opérer un partage.
Succession de feue Marie Jeanne Macarty, f. d. c. l., décédée

COUR DES PREUVES de la Nouvelle-Orléans et Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Dans l'affaire de A. F. Percy, h. d. c. l. curateur de la succession de Marie Jeanne Macarty vs. Ursin Valentin, h. c. l., curateur de Valentin La Chaise, absent.—En vertu d'un jugement rendu par l'honorable ci-devant Cour des Preuves de la Nouvelle-Orléans, le 31 mars et signé le 6 avril 1846, et aussi en vertu d'un décret rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 9 octobre 1846, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, on procédera à la vente de la propriété décrite, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre celles Gravier et Natchez, samedi le 12 novembre 1846, à midi. Ladite propriété sera vendue en deux lots, savoir:

1o. Un Lot de Terre situé au faubourg Lacourse, en cette paroisse, dans l'îlet numéro cinquante deux, compris entre les rues Constance, Sts-Marie, des Magasins et Edouard, désigné sous le numéro quatre, d'après un plan dressé par Lafon, déposé le 13 mai 1807, en l'étude de Pierre Pedesclaux, alors notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant, au pied français, environ quarante huit pieds de face à la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur, du côté du second numéro cinq, lesdits lot de terre mesure, en profondeur et parallèle à la ligne du fond; et du côté du numéro trois à [illegible] ligne de façade [illegible] de profondeur, en [illegible] pieds sur toute la ligne à partir [illegible] en avant des [illegible].

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, et qui consistent en deux maisons en bon état, briquetées entre poteaux, faisant face à la rue, dont une grande et l'autre (celle voisine de l'encoignure) plus petite; cuisines en bois et autres dépendances.

2o Un autre lot de terre irrégulier, attenant au précédent, désigné sous le numéro dix-neuf, d'après le plan du faubourg Lacourse, et mesurant, ledit lot, douze pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur irrégulière d'environ vingt pieds.

Conditions:—Un quart comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance des parties, garantis par hypothèque et portant intérêt à huit pour cent l'an en cas de non paiement.

N. B. Les actes de vente devant Félix Percy, notaire, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS
18 oct—4 p. 130 shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 6361 (Ct. de Com.)—Fleming Jordan vs. Theophilus Freeman.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le samedi 5 décembre 1846, à midi,

L'intérêt du défendeur Theophilus Freeman dans la succession de son père, Daniel Freeman, décédé, savoir:

Un neuvième;—La succession dudit Daniel Freeman fut ouverte dans le comté de Jasper, dans l'Etat de la Géorgie, en 1846; James Freeman est l'exécuteur testamentaire dudit Daniel Freeman et demeure près de Monticello, dans ledit comté de Jasper.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
20 oct shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu John Church, décédé
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 394.—En vertu d'un ordre de vente daté du 17 novembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, lundi 30 novembre 1846, pour compte de ladite succession, savoir:

Au bureau du shérif, rue d'Orléans, près la Cathédrale, à 10 heures du matin: 20 serrures, 1 montre en or, et un lot de linge de corps à l'usage du défunt.

Et le même jour à Alger, de l'autre côté du fleuve, à 4 1/2 heures P. M. Un lot de bois de Construction.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
19 nov—3oct10 shérif de la paroisse d'Orléans

A. Bienvenue vs. J. Thirkittle.
DANS la Troisième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans No 6839. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente le 1er. décembre 1846, à la Bourse St Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés ci-après décrites, savoir: tous les droits, titres, et intérêts de J. Thirkittle, dans et à un certain procès et jugement rendu par la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire J. Thirkittle vs John Shanley, et numéroté 22,676, sur le dossier de la dite Cour pour la somme de $650.
Conditions—Comptant. J. P. WALDEN,
28 nov—3oct10 Constable.

Theophilus Freeman, subrogé et &c. vs. Peyroux, Arcueil & Co, dans l'affaire de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans vs. Peyroux, Arcueil & Co, Theophilus Freeman—No 1670.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente publique à la maison de cour de la paroisse St-Bernard, lundi, 7 décembre 1846, à 11 heures A. M.,

1o. Tous les droits, titres et intérêts de Sylvain Peyroux dans l'ancienne société de Peyroux, Arcueil & Co.

2o. Tous les droits, titres et intérêts que ledit Sylvain Peyroux a ou peut avoir dans aucune réclamation contre l'ancienne société de Thomas Barrett & Co. et celle de Barrett & Lepage, ou contre la succession de feu Thomas Barrett.

3o. Tous les droits, titres et intérêts que le dit Sylvain Peyroux a présentement dans un [illegible] [illegible] contre Louis [illegible] de l'Ohio, en [illegible] en la [illegible] au dit Sylvain Peyroux.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
JOSEPH S. CUCULLU, Shérif
16 nov—3oct10 de la Paroisse St-Bernard.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
Famille de [illegible] esclaves [illegible].
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs.
IL sera vendu [illegible] 28 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, [illegible] créoles de valeur [illegible] vendus par [illegible] propriétaire [illegible]:
Clarisse, âgée de [illegible], bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière;
[illegible], âgé de 11 ans,
André, âgé de 9 ans,
Juliette, âgée de [illegible],
Marie, âgée de [illegible].
Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de [illegible].
Conditions—[illegible] comptant, la balance à 4 mois de crédit, en billets [illegible].
L'acte de vente par devant J. B. Marks, Esq. not. public aux frais de l'acquéreur. 25 nov

PAR ANTHONY FERANDEZ.
GROCERIES [illegible], rue Toulouse, No. 57.
MARDI prochain, [illegible] décembre, à 11 heures A. M. au No. 57, [illegible], entre les rues Bienville et Douane, il sera vendu [illegible] des comptes.
38 paniers Vin, & Champagne, 1re qualité,
1 pipe Genièvre;
6 demi pipes Vin de Madère;
225 paniers Huile d'olive fraiche, en grandes bout
100 caisses Blanc de baleine;
5 quarts de pipe Vin Oporto (triple grappes),
10 do do do Londres,
2 do Vin de Madère supérieur,
1 caisse Sardines,
25 dames-jeannes Eau de Cologne et de Floride;
1 boucaut Rhum de St. Croix;
14 do do de la Jamaïque
50 quarts de do;
1 pipe Genièvre de Hollande,
1 do do;
6 barils Vin de Catalogne, 1re qualité,
10 demi pipes Cognac de Pellevoisin
5 do do de Brignette,
10 do do do,
3 caisses Indigo Manille, 1re. qualité,
1 barrique Garance, Ombro;
20 caisses Thé, poudre à canon, et impérial en demi boites,
Conditions, au moment de la vente. 26 nov—5

Vente sans réserve de Lots de Terre dans les Première et Deuxième Municipalités, pour opérer un Partage.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, vendredi 18 décembre, à midi et demi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 38, borné par les rues Companion, Jackson, Claiborne et Robertson, étant les Nos. 6, 7, 8, 12, 14, 15, 16, 17, 18 et 21.

2o. Dix lots de terre dans l'îlet No. 49, borné par les rues Canal, Douane, Berbigny et Claiborne, étant les Nos. 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

3o Sept lots de terre dans l'îlet No. 60, borné par les rues St. Louis, Conti, Roman et Prieur, étant les lots Nos. 12, 13, 14, 15, 17, 18 et 21; plus amplement décrits par les plans qui seront exposés à la vente.

Conditions:—1-3 comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets sans endossements, portant hypothèque jusqu'à paiement final. Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an. Ces billets devront être divisés par coupons, à la convenance des vendeurs. Les actes de vente pour les lots dans l'îlet No. 38, pardevant D. L. McKay. Pour les lots dans l'îlet No. 49, pardevant Lucien Hermann, pour les lots dans l'îlet No. 60, pardevant A. Chiapella, aux frais des acquéreurs. 28 nov.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.,
ENCANTEURS.

IL sera vendu à l'enchère, vendredi 18 décembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à moins que l'on n'en dispose en vente privée.

Tout ce morceau de TERRE DE VALEUR situé à cinquante six milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, faisant face à la rive gauche du Mississipi, à la Grande Prairie, paroisse de Plaquemines. Ce morceau de terre est mesuré sept et [illegible] arpents de face au fleuve et s'étend jusqu'au lac Borgne. Il contient cent-soixante acres de superficie, et il y existe une cabane.—Sur cette terre il se trouve un canal qui va du fleuve au lac Bayou La Roche: elle est bornée à la ligne supérieure par les terres de Charles Raymond, et à la ligne inférieure par les terres des héritiers Boyce.

Conditions de la vente:—Un quart comptant, et le reste payable à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets assurés par hypothèque sur la propriété.

Si l'on veut acheter à l'amiable, on peut s'adresser aux encanteurs susnommés ou à M. Isaac T. Preston.

L'acte de vente pardevant J. R. Holland, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
18 nov—18,20,25,28,3,4,5,15,16,17,18.

Vente de Epiceries et Liqueurs.
PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI, deux Décembre, à onze heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 30, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville
30 boucauts vin de Madère
25 barils vin d'Oporto
100 barils sucre raffiné.
5 demi pipes eau de vie
25 paniers champagne.
40 tierçons vin doux.
Les marchandises ci-dessus sont dans les magasins de la Douane et ont droit au drawback.

AUSSI
70 colis eau de vie en demi, quart et huitième de pipes.
194 caisses thé poudre à canon et impérial, de 13 livres
40 do impérial, de 6 livres.
5 pipes genièvre; 20 pipes eau de vie.
Et une quantité d'autres articles qui seront mentionnés sur les catalogues.
Les personnes qui voudront envoyer des marchandises pour cette vente, voudront bien faire parvenir leurs factures le jour avant la vente. 28 nov—5

PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu le samedi 5 décembre 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale:
UNE HABITATION située à Vermillion, ci-devant habitation Laronde, attenant à l'habitation de Mme. Ve. Ramage et Dumesnil; ladite habitation en grande partie terre haute, pouvant se cultiver en une grande plantation, est composée de 12 ilets entiers et quatre parties d'ilets sous les Nos. 395 et 396 [illegible] pour ceux qui voudront [illegible] les plans [illegible] au bureau des [illegible].
Conditions—Un quart comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans. 23 nov

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 11,119.—(F. C.)—Je certifie par le présent que le sept-une jour de septembre 1846, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire de Henry Volquin contre son épouse, son épouse de son mari, dans les causes citées en avance, à savoir: Déclarer.—Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement de divorce soit rendu en faveur de la demanderesse, Susanne Béatrix, contre le défendeur, Henry Volquin, son mari, et que les biens matrimoniaux existant entre les parties soit remis par et annulés, et que le demandeur paie tous les frais de la poursuite.

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1846.
(Signé) T. H. KENNEDY, Juge
En témoignage de quoi, j'ai à ces présentes donné ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de novembre mil-huit-cent-quarante-six et de la soixante-onzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
L. E. COCKTIN,
9 nov—3 s. Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 330—James Henry Simpson vs. ses créanciers.—Les créanciers de James Henry Simpson sont notifiés de par le présent de comparaître en cour le 21 décembre prochain, à 10 heures A. M. et d'y déduire les raisons qu'ils ont, pour lesquelles le dit James Henry Simpson ne jouirait pas des bénéfices que la loi accorde aux débiteurs insolvables.
Par ordre de la Cour,
(L. S.) Bureau du Greffier, 27 novembre 1846.
28 nov—3 en 10 THOS. C. POOLE, Greffier.

Succession de Luke Tiernan.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. H. Fraser, exécuteur testamentaire dudit de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
28 nov THS. C. POOLE, Greffier.

Succession de Benjamin Levy.
LES créanciers de feu Benjamin Levy sont requis de se faire connaître à M. Theodule Drouet, avocat de Mme Vve Levy, administratrice de la succession, et ce, dans les dix jours du présent avis.
T. DROUET—Avocat,
rue Conti, No. 38,
19 nov—3en10 entre St. Antoine et Missoure

Succession de Peter L. Simon.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par M. Marigny et W. C. C. Claiborne, exécuteurs testamentaires de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds en leurs mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
19 nov—3en10 dép. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph E. Plummer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Samuel A. Plummer, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
18 nov—3en10 dép greffier

A LOUER—Une maison située rue Claiborne, près celle St. Louis.

Aussi: La moitié d'une maison située rue Claiborne, près Ste-Anne; possession en sera donnée le 15 décembre prochain.

Pour les conditions qui sont très avantageuses, s'adresser rue de Chartres No 192. 24 nov

CONDUITS aux épaves du troisième district de la Seconde Municipalité, encoignure Robin et Annonciation:
UN CHEVAL bai, 16 mains de haut, longues queue et crinière, ferré, petite étoile au front, sans marque visible.
UNE VACHE, ayant le ventre et les cuisses blancs en grande partie, les deux cornes trouées, un bout de l'oreille coupée.
UNE VACHE rouge foncé, le ventre blanc en grande partie, cornes minces et étendues, sans marque visible.
Si les dits animaux ne sont pas réclamés d'ici à samedi, 5 décembre, ils seront vendus ce jour-là au lieu et à l'heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur.
THOS. MAHEN,
24 nov—3en10 1er lieut. garde de nuit

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre les rues Burgundy et Rampart:
Une petite JUMENT baie, le front blanc, le pied droit de derrière blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un petit ETALON gris de fer, une étoile au front, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une JUMENT blanche, quelques taches alezanes sur le corps, et les oreilles alezanes, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Un CHEVAL bai, une étoile au front et au bout du nez, un pied de derrière et un de devant blancs, étampé sur la hanche droite des lettres ressemblant à B & 4, sans aucune autre marque apparente.
Une [illegible], rouge de [illegible], étampée sur la hanche droite [illegible], sans aucune autre marque apparente, [illegible] ni étampe apparente.
Si d'ici au 28 novembre les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
16 nov—30 Gardien des épaves

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Burgundy et Rampart:
Une jument, [illegible], une étoile au front, les pieds de derrière blancs, marques sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe apparente. Et aussi un autre [illegible] suivant [illegible] blanc, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Si d'ici au 28 novembre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés par R. Kerrison, encanteur. MICHEL DUREL,
13 nov Gardien des épaves

Mr. E. COMMUNY,
DENTISTE,
RUE BOURBON, No. [illegible].
[illegible]

DR. [illegible] COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,
[illegible]

DROGUERIE COLONIALE.
[illegible]
Coupe—6m

VENTES [illegible] CE JOUR.
[illegible] Linge fait et [illegible].
PAR F. HEPPITRAIN
AUJOURD'HUI, vingt-huit novembre 1846, il sera vendu, à son magasin d'encan, No. 120, rue de Chartres, un assortiment de marchandises de saison, consistant en indiennes, mousseline de laine, drap, casimir, couvertures, matelas, [illegible], etc. etc.
ACHAT
Une facture de linge fait, comprenant un assortiment général.
ET
30 caisses Bottes, Souliers et Brodequins pour hommes, femmes et enfans. 28 nov—1

[illegible] Chaussures, Brodequins et Souliers.
PAR SYKES & HYDE, A. Devall encanteur
SAMEDI 28 novembre à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51, rue des Magasins, vis-à-vis l'Arcade de Banks.
Des marchandises sèches, telles que, indiennes [illegible], [illegible], Jeans, flanelles, cotons blancs, draps, mouchoirs, châles, chiots, indiennes, épingles, &c.
Aussi: 20 caisses bottes, souliers et brodequins
A MIDI
Groceries, provisions, liqueurs, coffres-forts, &c. 4 coffres-forts, 25 barils eau-de-vie, 9a barils genièvre, 25 caisses tabac, 20 tierçons riz, 20,000 cigares, 30 caisses blanc de baleine, 3 paniers fayence, 100 barils [illegible], Chocolat, balais, jambons, rhum, vins, thé, café, &c.
28 nov

CHAMPAGNE! CHAMPAGNE!!
PAR SYKES & HYDE, A. Devall encanteur
AUJOURD'HUI 28 novembre, à midi, il sera vendu, à leur magasin d'encan, 51, rue des Magasins, vis-à-vis l'Arcade de Banks, pour clore une facture,
100 paniers vin de Champagne de la célèbre marque Thom, en pintes et quarts. 28 nov

PAR M. BARNETT, Jr.
IL sera vendu aujourd'hui samedi, à quatre heures [illegible], à l'encoignure des rues St-Pierre et Chartres, au [illegible] du café Quadras,
Le contenu d'un RESTAURANT, consistant en chaises, tables, serviettes, nappes, ustensiles de cuisine, etc.
Conditions: comptant. 28 nov—1

VENTES A L'ENCAN.

Vente importante de Biens-Fonds.
PAR BEARD, CALHOUN & Co., Encanteurs

IL sera vendu le MERCREDI 2 DECEMBRE, à midi, à l'Arcade de Banks:

1o Quatre LOTS DE TERRE contigus, situés rue Tchoupitoulas, seconde municipalité, comme suit: Le lot No 2 mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Benjamin et Thereon, sur 110 pieds de profondeur, formant une figure oblongue régulière. Les Nos 3 et 4 sont contigus au No 2 et mesurent 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 5 forme l'encoignure des rues Thereon, et mesure 34 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur 110 pieds de profondeur sur le côté du lot No 4, 111 pieds 5 pouces et une ligne de profondeur et face à la rue Thereon, et 17 pieds 5 lignes dans le fond.

2o UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues St Joseph, Julie, Foucher et Tchoupitoulas, mesurant vingt pieds de face à la rue St. Joseph, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3o DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Peytanée, Camp, Erato et Thalie, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur, avec une allée dans le fond de 10 pouces 5 1/2 lignes.

4o UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Camp, Estelle et Melicerte, mesurant 31 pieds 2 pouces, 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur 95 pieds 3 pouces de profondeur; ledit lot touche à la maison en briques dernièrement construite par M. Hale.

5o DEUX LOTS DE TERRE rue Erato, entre les rues des Nayades et Apollo mesurant chacun 30 pieds 8 pouces de face à la rue Erato sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur.

6o UN LOT DE TERRE au faubourg Plaisance, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Toledano, entre les rues Chippewa et Levée, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

7o DEUX LOTS DE TERRE contigus dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Girod et St. Paul, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras, sur 100 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à six, douze et dix-huit mois de crédit.

8o UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues des Religieuses, du Marché, St Jacques et St. Jean Baptiste, ledit lot mesure 55 pieds à la rue des Religieuses, sur 90 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une MAISON ayant quatre appartements, une cuisine haute, chambre actuellement louée $200 par an.

Conditions—$1000 payables le 4 janvier prochain, moitié comptant, et la balance à douze mois de crédit.

9o UN LOT DE TERRE contigu à celui ci-dessus, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en UNE MAISON EN BOIS, à deux étages, chambre &c. Ce lot mesure 25 pieds de face à la rue des Religieuses sur 90 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billet endossé à satisfaction.

10o QUATRE MAISONS avec des mansardes, situées rue Prytanée, entre celles Clio et Erato, le No 1 forme l'encoignure des rues Erato et Prytanée et mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Prytanée, sur 100 pieds de profondeur, avec une allée dans le fond de 6 pieds; actuellement louée jusqu'au 15 novembre 1847, à $300 par an. Le No 2 touche au No 1, a les mêmes dimensions, et est louée à $300 par an. Le No 3 touche au No 2, a les mêmes dimensions, louée $250 par an. Le No 4 touche au No 3, mesure 31 pieds 10 pouces de face sur 100 pieds, actuellement louée à $250 par an. Sur chacun de ces immeubles se trouve payant dix sept actions du capital de la Banque des Citoyens, équivalent à sa quotepart d'un emprunt de $850, payable à l'expiration de [illegible].

Conditions—Comptant le paiement dudit emprunt, la balance à 6, 12 et 18 mois. Les maisons sont actuellement assurées à la Compagnie d'Assurance Mutuelle, à raison de $1750 chaque. Les acquéreurs continueront à être assurés et transféreront les polices au vendeur jusqu'à ce que les billets soient payés.

Les actes de vente pardevant H. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 nov—4

Grande vente de Propriétés avec et sans améliorations, situées dans les Première et Seconde Municipalités, par ordre de la Compagnie du Gaz.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. encanteurs.

IL sera vendu à l'encan mercredi et jeudi, 16 et 17 décembre, à la Bourse du Commerce, rue St-Charles, et vendredi 18 à la Bourse St-Louis, à midi, chaque jour, les propriétés ci-après décrites, situées dans les 1ère et 2ème Municipalités, appartenant à la Compagnie du Gaz et autres. Des plans des susdites propriétés, pour le mieux, pourront être vus et [illegible] aux bureaux des encanteurs.

1o. Dix-neuf lots de terre parfaitement situés pour résidences, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Delord et Peyfferré, désignés par les Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21. Le lot No. 1 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces et face à la rue Delord, et forme l'encoignure des rues Delord et Magasins. Les Nos. 4, 5, 6, 7, et 8 mesurent 24 pieds 3 3/7 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Lot No. 10 mesure 22 pieds 5 3/7 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces et face à la rue Peyfferré, et forme ladite encoignure. Les lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent chacun 26 pieds 2 1/2 pouces de face à la rue Peyfferré, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Foucher. Les lots Nos. 15 et 16 mesurent chacun 24 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 113 pieds 2 pouces entre lignes parallèles. Lot No. 17 mesure 26 pieds 7 3/5 pouces de face à la rue Delord, sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Foucher. Les Nos. 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 22 pieds 9 3/5 pouces de face à la rue Delord, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos. 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16 et 21 ont droit à une allée de 11 pieds 11 pouces, ouvrant sur les rues Peyfferré et Delord. Ces terrains sont bien remblayés et sont seulement à un îlet de la rue du Marché.

2o. Deux certains lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Pacanniers, Market et Richard, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Ces terrains sont bien remblayés.

3o. Un certain terrain avec toutes les améliorations dans l'îlet borné par les rues Girod, Carondelet, Julia et St. Charles, et formant l'encoignure des rues Girod et Carondelet, mesurant 27 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et face à la rue Girod de 98 pieds. Les améliorations consistent en: une maison neuve en briques de 3 étages et magasins au rez-de-chaussée, actuellement occupée par un apothicaire; cette propriété est louée annuellement pour $1100 par an, susceptible d'être louée $1150 par an.

4o Un certain terrain avec toutes les améliorations, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Hevia, Girod et Baronne, formant l'encoignure des rues Hevia et Carondelet, ayant 25 pieds de face à la rue Carondelet sur 119 pieds de face et profondeur sur la rue Hevia. Il existe sur ce terrain une grande maison et autres améliorations convenables pour une grande famille, louée $1000.

5o Quatre lots de terre avec toutes les améliorations, situés dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Constance, Orange, Annonciation et Richard, désignés par les Nos. 5, 6, 7, et 8, d'après un plan dressé par George F. Dunbar voyer de la 2de Municipalité, maintenant exposé au bureau des encanteurs. Chaque lot mesure 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes. Sur ces terrains sont bâties des maisons en bois d'une belle élégance, devants ornés, cheminées en marbre, et sont toutes des maisons convenables, parfaitement appropriées pour familles, étant situées à un îlet de la rue des Magasins. On passe à toute heure de la journée en omnibus; chaque maison, est louée $560 par an.

6o Quatre lots de terre désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4 ensemble toutes les améliorations situées dans l'îlet borné par les rues New Levee, Front, Benjamin et Suzette, mesurant chaque 24 pieds de face à la rue Front sur une profondeur de 106 pieds 11 pouces dont ne forme l'encoignure des rues Benjamin et Front. Les améliorations consistent en 4 beaux magasins bien bâtis et immédiatement en face du port, maintenant parfaitement bien loués à MM. Green & Harding, et autres. Trois de ces magasins sont loués pour la somme de $2700 par an. Cette propriété est considérée comme étant une des meilleures qui y ait dans la ville de la Nouvelle Orléans pour magasins de quincaillerie [illegible].

7o Trois lots de terre situés comme ci-dessus, désignés par les Nos. 5, 6 et 7. Le No 5 mesure 26 pieds de face à la rue Suzette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le No 6 mesure 24 pieds de face à la rue de la Levée, sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No. 7 mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 120 pieds 1 ligne. Ces terrains sont parfaitement bien remblayés et sont bien situés pour le commerce.

8o Six Terrains dans l'îlet compris entre les rues St Jean Baptiste, Pacanniers, Market et Richard, étant les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les Nos. 1, 2, 4 et 5 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Pacanier, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le No 3 mesure 40 pieds de face sur la même rue sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes. Sur ce terrain existe une maison double en bois et autres améliorations dans la cour. Le lot No 6 mesure 46 pieds 10 pouces, 4 lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de 93 pieds, 21 pouces, entre lignes parallèles.

Et il sera vendu vendredi 18 à la Bourse St. Louis, le vendredi 18 décembre, à midi, les propriétés ci après décrites situées dans la première municipalité, savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dumaine, St. Louis et Toulouse, mesurant 27 pieds, 3 pouces 3 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 83 pieds 11 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles; les améliorations consistent en une maison en bois, cuisine dans la cour, et louée pour $20 par mois.

2me. Un certain Terrain situé dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Condé, Levée et Ursulines, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, mesurant 24 pieds de face à la rue de Bourbon, sur 77 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages avec galerie devant, cuisine à deux étages et [illegible] dans la cour No. 41, qui se trouve sur la propriété, louée $25 par mois.

3me. Un certain Lot de Terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, compris dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Bourgogne et Dauphine, mesurant 24 pieds de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces. Les améliorations consistent en une bonne maison en brique, cuisine [illegible], louée $15 par mois. Les plans sont exposés à la Bourse St. Louis une semaine avant la vente.

Les dernières propriétés sus-décrites, sont dans la banque de la Banque des Citoyens. De plus amples détails au jour de la vente.

Conditions de la vente—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets avec endossement, portant intérêt de 8 pour cent par an, et garanti par hypothèque [illegible].
[illegible]
Les actes de vente pardevant Wm. Christy, Esq. Notaire aux frais des acquéreurs. [illegible]
[illegible]
6, Août 3, 10, 17, 24 [illegible]
17 et 18 déc. 7, 13, 24, 30, 30 nov. 3, 8, 10, 15, 16

[illegible]
[illegible] à vendre par [illegible] & Co.

W[illegible], distillé—30 barils de Marcus [illegible], à vendre par [illegible] & Co,
4 nov [illegible], Vieille Levée